AGENCE MICHAU

17, rue du Maréchal Leclerc -44420 LA TURBALLE
RCS Saint-Nazaire 449477124. CPI n°4402 2018 000 034 292 TRANSACTION et GESTION délivrée par la CCI de NANTES-ST NAZAIRE - RCP Allianz 86 699 953
Caisse de Garantie CEGC 59, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS : Gestion à hauteur de 120.000 €.

Montant des Honoraires au 16 mai 2026 :

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES, CESSION DE FONDS DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, DE DROIT AU BAIL :
Forfait de 4500 € TTC sur le prix de vente net vendeur inférieur à 50.000 € -TVA incluse au taux actuel de 20 %.
Honoraires fixes : 6 % TTC au maximum sur le prix de vente net vendeur supérieur à 50.001 €-TVA incluse au taux actuel de 20 %.
A la charge de l'Acquéreur, à l'exception des Programmes Neufs (Promotion et Lotissement).

LOCATIONS A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL, ARTISANAL OU PROFESSIONNEL :
12 % TTC du montant des loyers cumulés de la première période triennale ou de la durée entière du bail si la location n'ouvre pas droit à la propriété commerciale, et du droit d'entrée éventuel -TVA au taux actuel de 20 %, à la charge du preneur.

HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL COMMERCIAL, INDUSTRIEL, ARTISANAL OU PROFESSIONNEL
De 0 à 3000 Euros : 2,50 % De 3000 à 6000 Euros : 1,80 % De 6000 à 16000 Euros : 1,20% Au-dessus de 16000 Euros : 0,50 %
Ces honoraires sont calculés sur le montant des loyers cumulés de la durée du bail -TVA incluse au taux actuel de 20 %, à la charge du Preneur.

LOCATIONS de garage et de dépendance :
Forfait de 200 € TTC - TVA au taux actuel de 20 %, à la charge du Preneur.

LOCATIONS A L'ANNEE et LOCATIONS MEUBLEES (à titre de résidence principale) :
Honoraires d'entremise et de négociation : néant.
Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 4,5% TTC du loyer annuel hors charges,
plafonnés à 8 €/m² de surface habitable hors zones tendues et 10 €/m² de surface habitable en zones rendues, pour chacune des deux parties.
Honoraires afférents à la réalisation de l'état des lieux : 2 % TTC du loyer annuel hors charges
plafonnés à 3 €/m² de surface habitable, toutes zones, pour chacune des deux parties.
NOTA : Zones tendues de l'agglomération de Saint-Nazaire : Le Pouliguen, Batz sur Mer, Le Croisic, Guérande,
Saint-André des Eaux, Donges, Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire, Trignac.

GERANCE- ADMINISTRATION D'IMMEUBLES
7% TTC sur le quittancement (loyers, taxes, charges, prestations locatives récupérables).
Garantie des loyers impayés : 2,02% TTC du quittancement pour les locaux à usage d'habitation uniquement : cette garantie ne peut être prise qu'en complément de la gérance immobilière.

ESTIMATION DE BIEN(S)
Forfait de 150 € TTC -TVA au taux actuel de 20 %, sur présentation de justificatifs de propriété.

INFORMATIONS GENERALES : La délivrance d'une note est obligatoire. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.